



Conseil économique et social

Distr. générale
26 décembre 2018

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Cinquième session
Marrakech (Maroc), 16-18 avril 2019

Point X de l'ordre du jour provisoire*

Thème : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »

Note conceptuelle

I. Introduction à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable

1. Le Forum régional africain pour le développement durable (le Forum régional), organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec les organisations régionales et les organismes du système des Nations Unies, vise à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs fixés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il se veut une plateforme multipartite tant pour le suivi et l'examen des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs que pour le renforcement de l'apprentissage et la promotion de mesures et d'actions efficaces. Il contribue de manière importante au raffermissement de la participation et des synergies multipartites et au redoublement d'efforts concertés pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de développement des deux programmes dans toute leur complémentarité. Quatre sessions du Forum régional ont été organisées depuis 2015.

2. La cinquième session se tiendra en 2019 sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». L'occasion sera mise à profit pour procéder à des examens approfondis de l'objectif de développement durable 4 (éducation de qualité), de l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), de l'objectif 10 (réduire les inégalités), de l'objectif 13 (action climatique) et de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), parallèlement aux objectifs correspondants de l'Agenda 2063.¹ Le Forum régional examinera également de manière approfondie l'objectif de développement durable 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) afin de répondre aux enjeux, de renforcer les partenariats, de développer les capacités, de valoriser la science et les technologies, et de mobiliser et d'accroître les financements pour la mise en œuvre des objectifs.

3. Les résultats de la cinquième session viendront alimenter les délibérations de la session de 2019 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui sera organisée en juillet 2019 sous les auspices du

* ECA/RFSD/2019/1.

¹ Voir annexe I.

Conseil économique et social, sur le même thème et sur certains objectifs de développement durable. Ils seront également utilisés pour promouvoir, formuler et mettre en œuvre les politiques aux niveaux régional et national. Par ailleurs, 2019 revêt une importance particulière parce que, pour la première fois, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (Sommet sur les objectifs de développement durable ou Sommet des dirigeants) sera organisé sous l'égide de l'Assemblée générale en septembre 2019. Le Forum régional offre donc à l'Afrique l'occasion de définir sa contribution à ce Sommet. Cette contribution portera notamment sur les défis spécifiques auxquels l'Afrique est confrontée dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que sur les lacunes et les leviers du changement visant à accélérer la mise en œuvre.

II. Thème et objectifs de développement durable dans le contexte des priorités africaines de transformation structurelle, inclusive et durable et le développement

4. L'année 2019 marque la quatrième année de mise en œuvre des objectifs de développement durable et la mise en œuvre à mi-parcours du premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063. Le temps presse et la nécessité d'accroître sensiblement et de toute urgence le rythme et la portée de la mise en œuvre devient de plus en plus évidente. Le Forum régional est donc un mécanisme important qui aide à comprendre ce qui marche et ce qui ne marche pas et qui facilite les examens et les ajustements des politiques, programmes et arrangements en vue d'améliorer la mise en œuvre et le suivi des objectifs.

5. Son thème appelle l'attention sur l'engagement de ne laisser personne de côté, qui a été pris par tous les États Membres dans le Programme 2030. Donner des moyens d'action aux populations, assurer l'inclusion et lutter contre les inégalités sont de puissants moyens pour traduire ce principe en actes. Ce thème rejoint également les aspirations énoncées dans l'Agenda 2063, en particulier celle d'« une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; et d'une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants ».

6. Par ailleurs, le thème et les objectifs de développement durable retenus laissent entrevoir des résultats prometteurs pour les stratégies clés de transformation structurelle de l'Afrique. Au nombre de ces stratégies, on peut mentionner la promotion et le maintien d'une croissance économique élevée, inclusive et créatrice d'emplois face aux effets croissants des changements climatiques auxquels la région reste très vulnérable. Il est dès lors clairement important pour la région de progresser dans la voie de la concrétisation du thème central et des objectifs principaux, en synergie avec ceux des autres objectifs de développement durable.

7. **Objectif 4 : assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.** Une éducation de qualité est, pour les populations, un facteur déterminant de l'autonomisation, de l'inclusion, de la situation professionnelle et d'autres aspects du développement. C'est pourquoi, par exemple, l'une des cibles de l'objectif 4 est d'augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes justifiant des compétences requises, notamment techniques et professionnelles, pour trouver un emploi, un travail décent et pour créer des entreprises. Il ressort toutefois des travaux de la CEA qu'en dépit des gains engrangés dans le secteur de l'éducation, des défis majeurs restent à relever.² Dans le Rapport sur le

² CEA, African Social Development Report – Informality and Inequality in Africa : exploring the linkages [Rapport sur le développement social en Afrique – informalité et inégalités en Afrique : analyse des liens (Addis-Abeba, 2018)].

développement social en Afrique 2018 de la CEA, il est indiqué qu'en Afrique, la plupart des enfants quittent l'école avec des acquis insuffisants pour répondre aux besoins du marché du travail. En outre, dans 14 des 17 pays disposant de données comparables, moins de 2 % de ceux qui s'inscrivent dans le primaire achèvent le cycle complet de l'enseignement scolaire. L'Afrique accuse un retard dans la formation des enseignants, qui est un élément déterminant dans l'évaluation des acquis scolaires. Par exemple, en 2016, seuls 61 % des enseignants du primaire ont été formés en Afrique subsaharienne, contre 85 % dans le monde.³ Ce qui est tout aussi préoccupant, ce sont les taux d'exclusion scolaire élevés que l'on observe en Afrique. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de toutes les régions du monde, l'Afrique subsaharienne affiche les taux d'exclusion scolaire les plus élevés.⁴ L'Organisation indique que « plus d'un cinquième des enfants âgés de 6 à 11 ans ne vont pas à l'école, suivis d'un tiers des jeunes âgés de 12 à 14 ans. Près de 60 % des jeunes de 5 à 17 ans ne sont pas scolarisés. »⁵ Les taux d'exclusion scolaire sont plus élevés pour les filles que pour les garçons en Afrique subsaharienne. Neuf millions de filles âgées de 6 à 11 ans n'iront jamais à l'école, contre 6 millions de garçons. Ces quelques exemples montrent que des mesures concertées et plus énergiques s'imposent pour assurer la mise en œuvre sans délai des cibles énoncées dans l'objectif 4. À cet égard, les travaux du Forum régional, qui consistent à faire savoir ce qui marche, les domaines qui accusent un retard, les obstacles à éliminer et les dispositions et mesures à prendre pour renforcer la mise en œuvre, sont de première importance.

8. Objectif 8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. De nombreuses études, y compris les travaux de la CEA, ont constamment démontré l'importance des politiques visant à générer une croissance économique inclusive et axée sur l'emploi.⁶ Le besoin d'emplois et de politiques favorables à l'emploi est d'autant plus important aujourd'hui que la croissance économique observée depuis le début du siècle n'a pas permis de créer un nombre suffisant d'emplois. Les emplois créés n'ont pas suffi à absorber les plus de 10 millions de jeunes qui entrent sur le marché du travail chaque année. La nécessité d'accorder une attention particulière aux emplois décents est aussi indéniable. L'Afrique affiche le taux d'emploi vulnérable le plus élevé au monde, soit 66 % selon les estimations (représentant environ 290 millions de travailleurs). Selon les projections, le nombre de travailleurs occupant un emploi vulnérable devrait augmenter de près de 9 millions en 2018. L'augmentation la plus importante devrait se produire en Afrique subsaharienne. Il est tout aussi préoccupant de constater qu'environ 250 millions de travailleurs en Afrique vivent dans une pauvreté extrême ou modérée et que ce nombre devrait augmenter en moyenne de 4 millions par an en raison de la croissance rapide continue de la population en âge de travailler et de l'amélioration insuffisante des taux de pauvreté des travailleurs.⁷ L'Afrique a donc besoin de politiques et d'approches nouvelles et novatrices pour favoriser une croissance créatrice d'emplois décents. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, l'Afrique pourrait ne pas atteindre l'objectif fixé pour l'année 2020, à savoir réduire sensiblement la proportion de jeunes déscolarisés et sans emploi ni formation. Le maintien de la croissance

³ ONU, Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 (New York, 2018).

⁴ UNESCO, One in Five Children, Adolescents and Youth is Out of School (Un enfant, un adolescent et un jeune sur cinq dans le monde n'est pas scolarisé). Fiche d'information n° 48 (février 2018) Disponible en anglais uniquement à l'adresse <http://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/fs48-one-five-children-adolescents-youth-out-school-2018-en.pdf>.

⁵ UNESCO, 263 millions d'enfants et de jeunes non scolarisés du primaire au deuxième cycle du secondaire. Disponible en anglais uniquement à l'adresse http://www.unesco.org/new/en/media-services/single-view/news/263_million_children_and_youth_are_out_of_school_from_primar/.

⁶ CEA, Rapport économique sur l'Afrique 2010. Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique (Addis-Abeba, 2010).

⁷ Organisation internationale du Travail, Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018 (Genève, 2018).

économique et la création d'emplois décents passe par l'adoption de politiques sectorielles de soutien.

9. Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. La lutte contre les inégalités est inhérente à la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté. En Afrique, malgré les progrès importants réalisés dans les domaines de l'éducation et de la santé et la forte croissance économique soutenue qu'ont connue les pays africains ces dernières années, les inégalités de revenus restent encore élevées. Le Programme des Nations Unies pour le développement (2017) relève qu'avec la réduction constante de son coefficient de Gini non pondéré de 0,47 à 0,43 entre 1991 et 2011, l'Afrique subsaharienne est restée l'une des régions les plus inégales du monde, 10 des pays qui la composent comptant parmi les 19 les plus inégalitaires du monde.⁸ Il ressort également du rapport qu'une structure économique très dualiste dans laquelle les secteurs à revenus élevés, comme les sociétés multinationales et les industries extractives, ont une capacité limitée de création d'emplois et où la plupart des travailleurs ont des revenus nettement faibles, a largement contribué aux inégalités. Une telle situation s'est produite alors que l'inclusion sociale était encore confrontée à des défis majeurs. Il s'agit notamment des possibilités limitées qui s'offrent aux jeunes et aux femmes en raison de nombreux facteurs, tels que l'augmentation rapide de la population des jeunes, la violence et l'insécurité, les déplacements forcés et la prolongation des conflits dans certaines parties de la région.⁹ Ces exemples montrent qu'il est important de réaliser des progrès rapides et à grande échelle dans la mise en œuvre de l'objectif 10. Cet objectif vise, entre autres, à faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ; autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur statut ; et assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ; Conformément aux cibles de cet objectif, la CEA et ses partenaires ont mis au point l'indicateur de développement social en Afrique. Cet indicateur est un outil destiné à aider les gouvernements à évaluer les progrès qu'ils accomplissent dans la réduction de l'exclusion humaine et à promouvoir des politiques plus inclusives et plus équitables.¹⁰ Au nombre des autres cibles de l'objectif 10 qui sont pertinentes pour l'Afrique, on peut citer les suivantes : faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable des personnes ; et réduire les inégalités entre les pays.

10. Objectif 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Les effets des changements climatiques s'amplifient et l'Afrique en subit le poids de manière disproportionnée. Par exemple, 2017 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, dépassant de 1,1 degré Celsius la période préindustrielle.¹¹ Les catastrophes liées aux changements climatiques sont de plus en plus fréquentes et intenses, ce qui a de graves conséquences sur les moyens de subsistance et la croissance économique. Selon le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, les pertes économiques directement imputables aux catastrophes liées au climat ont connu une hausse spectaculaire de 151 % ces 20 dernières années.¹² Dans leur rapport de 2018,

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement, Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne - Tendances divergentes, déterminants et conséquences (New York, 2017).

⁹ Banque mondiale, L'inclusion sociale en Afrique. Disponible à l'adresse <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/brief/social-inclusion-in-africa>.

¹⁰ CEA, Note d'orientation : Is Africa moving towards a more inclusive development path ? (L'Afrique est-elle sur la voie d'un développement plus inclusif ?) Disponible en anglais uniquement à l'adresse suivante www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/asdi_policy_brief_fin_20170502eng.pdf.

¹¹ ONU, Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 (New York, 2018).

¹² Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Pertes économiques, pauvreté et catastrophes 1998-2017 (Genève, 2018).

les experts du Bureau ont indiqué que les pays touchés par des catastrophes avaient déclaré des pertes économiques directes d'une valeur totale d'environ 3 milliards de dollars entre 1998 et 2017. Les catastrophes liées au climat ont représenté 77 % des pertes. En outre, les catastrophes ont des répercussions disproportionnées sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ce qui aggrave encore les disparités entre les pays. Ce sont les groupes défavorisés et marginalisés, tels que les pauvres, les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées, qui souffrent le plus des effets des changements climatiques en raison de leur plus grande vulnérabilité et de leur capacité d'adaptation limitée. Les changements climatiques réduisent leurs moyens de subsistance et de génération de revenus, aggravant ainsi la pauvreté et les inégalités. Dans son récent rapport sur le réchauffement de la planète, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat expose les lourdes conséquences du réchauffement de la planète et souligne qu'il convient plus que jamais d'accélérer le rythme et l'ampleur des mesures à prendre pour que le réchauffement de la planète ne dépasse pas 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.¹³ Par exemple, « les risques liés au climat pour la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique devraient augmenter avec le réchauffement climatique de 1,5°C et augmenter davantage avec 2°C, et la croissance économique des pays des tropiques et des régions subtropicales de l'hémisphère sud devrait en subir le contrecoup le plus important en cas de hausse de 1,5°C à 2°C ». L'Afrique et le monde doivent donc répondre aux appels à l'action. Dans le même rapport, on estime qu'un accroissement des investissements dans l'adaptation et l'atténuation, dans les instruments politiques et dans l'accélération de l'innovation technologique et des changements de comportement s'imposera pour limiter les risques liés au réchauffement climatique de 1,5 °C dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il faut à cet égard intensifier les actions politiques et accroître les investissements pour mettre en œuvre l'objectif 13. Les pays africains auront donc besoin de mesures d'envergure intégrées pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et atténuer les changements climatiques et s'y adapter. En outre, ils devront réviser et assurer, en tant que partie intégrante de leurs priorités, l'intégration effective des contributions déterminées au niveau national dans les politiques, plans et programmes de développement nationaux et infranationaux. Compte tenu de leur corrélation, il convient également d'assurer une synergie, une intégration et une coordination plus grandes dans la formulation et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies de réduction des risques de catastrophe et des cadres nationaux pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

11. Objectif 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Cet objectif de développement durable résume les principaux jalons des processus qui permettront de donner des moyens d'action aux populations, d'assurer l'inclusion et l'égalité et de réaliser le développement durable en général. L'expérience des pays avancés et émergents montre que la présence d'équipes de direction stables, méthodiques, transparentes et responsables ainsi que la mise en place de structures de gouvernance saines et ouvertes (institutions et mécanismes) ont favorisé la croissance économique, l'efficacité des infrastructures, le développement des entreprises, la création d'emplois et une répartition équitable des revenus.¹⁴ Les pays africains doivent donc honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de

¹³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Résumé à l'intention des décideurs (Genève, 2018) Disponible à l'adresse http://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf.

¹⁴ CEA, Gouvernance au service du développement durable et gestion des conflits : contributions à l'étude sur la région du Sahel. Note de la Section de la gouvernance et de la gestion du secteur public, Division des politiques macroéconomiques de la CEA (Addis-Abeba, 2018).

l'objectif 16, notamment pour promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ; d'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ; réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ; mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. En outre, les pays doivent faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ; élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ; et promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

12. **Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs.** La mise en œuvre intégrale et efficace des objectifs repose sur la concrétisation des moyens à déployer énoncés dans l'objectif 17. Pour mobiliser les moyens à mettre en œuvre, un certain nombre de tendances et de faits nouveaux dans la région doivent retenir l'attention. Les pays africains ont intensifié leurs efforts de mobilisation de ressources intérieures, notamment par des partenariats publics et privés, et ils font d'énormes progrès pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063. En outre, la lutte contre les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique continue de faire l'objet d'une attention particulière. La région a intensifié ses actions de lutte contre la corruption. L'un des derniers faits nouveaux majeurs intervenus dans la région est le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui présente un énorme potentiel pour stimuler une croissance inclusive et générer des revenus pour le développement. Le Forum régional sera l'occasion d'examiner ces tendances d'un œil critique afin de définir des stratégies et des mesures de nature à accroître le financement, le développement des capacités humaines et institutionnelles, l'innovation et la diffusion de la science et de la technologie pour renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063. Il se penchera en outre sur le problème persistant de la production, de la diffusion et de l'utilisation de données et de statistiques exactes et actualisées pour faciliter la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes.

13. **Mise en œuvre intégrée de tous les objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063.** La mise en œuvre des objectifs retenus pour 2019, à savoir donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité, exigera des investissements et des mesures pour atteindre non seulement ces objectifs, mais aussi de nombreux autres objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063. Il faut à cet égard adopter des mesures et accroître les investissements pour mettre en œuvre les autres objectifs. Cette démarche souligne par ailleurs clairement l'importance de politiques et d'actions cohérentes et intégrées dans la réalisation des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063. Cet aspect est d'autant plus important que l'année 2019 marque la fin du premier cycle d'examen de tous les objectifs de développement durable. Fort heureusement, les mesures à prendre ont déjà été formulées à l'issue d'examens antérieurs d'autres objectifs. Certaines, qui sont présentées en détail ci-après, méritent une attention particulière si l'on veut assurer une inclusion et une égalité véritables.

14. En 2017, à la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable, les gouvernements et d'autres parties prenantes ont affirmé qu'une croissance qui néglige ou aggrave les inégalités entre les sexes ne saurait être inclusive ou durable. Ainsi, des mesures appropriées et des décisions plus énergiques doivent être prises ensemble pour prendre en compte les questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes, y compris celles qui concernent les filles et les jeunes femmes, dans les plans et budgets nationaux intégrés que les pays élaborent pour mettre en œuvre le Programme 2030 et

l'Agenda 2063. En outre, une attention particulière devrait être accordée à l'autonomisation économique des femmes en valorisant leurs talents de chefs d'entreprises et les possibilités qu'elles ont d'entreprendre et en garantissant à toutes les femmes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations vulnérables, le plein exercice d'un emploi productif et un travail décent.

15. Pour être en cohérence avec le thème actuel et mettre en œuvre les objectifs de développement durable retenus pour 2019, des mesures devront être prises pour éradiquer la pauvreté, éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition ; parvenir à une agriculture durable ; et accroître la productivité agricole, les revenus et la résilience des petits producteurs et d'autres. Pour y parvenir, des investissements ciblés s'imposent dans les infrastructures et les systèmes alimentaires capables d'approvisionner les marchés urbains en aliments sains, durables et nutritifs, ainsi que dans l'élargissement des perspectives économiques pour les populations rurales et périurbaines le long de la chaîne d'approvisionnement. En outre, l'éradication de la faim et l'instauration de la sécurité alimentaire sont également indispensables à la santé et au bien-être, besoins essentiels d'une main-d'œuvre productive. Des fonds publics seront donc nécessaires pour mettre en place une couverture sanitaire universelle et équitable.

16. L'investissement dans la construction d'infrastructures résilientes et la promotion d'une industrialisation inclusive et durable sont au cœur des efforts déployés par les pays africains pour stimuler et accroître une croissance partagée et créatrice d'emplois. Ces investissements permettront de combler le déficit d'infrastructures, notamment par le développement d'une énergie moderne, propre et à faible émission de carbone pour tirer parti du potentiel de création d'emplois et de transformation de l'industrialisation. Plus de 75 % de la population africaine n'a pas accès à l'électricité et 81 % dépendent, pour cuisiner, de combustibles solides issus de la biomasse traditionnelle. Seulement 25 % environ (non compris l'Afrique du Nord) ont accès à l'électricité, contre environ 50 % en Asie du Sud et plus de 80 % en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

17. Lors du précédent Forum régional, les parties prenantes sont convenues que, pour assurer le développement durable à long terme et réduire la pauvreté en Afrique, il faudra que le continent gère son capital naturel de manière durable et optimale. Elles ont recommandé une augmentation sensible du financement, du renforcement des capacités et de l'appui technologique liés à l'obtention de résultats sur le terrain, pour mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action en faveur de la biodiversité, atteindre les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et appliquer des programmes et des plans nationaux de gestion durable des forêts.

18. Au total, il ressort clairement de ce qui précède que les objectifs retenus constituent pour l'Afrique les préalables essentiels qui s'imposent s'engager sur la voie d'une croissance inclusive créatrice d'emplois et axée sur l'être humain, qui soit résiliente au climat. Il se dégage aussi que les interventions ciblant les objectifs retenus ne sont pas à elles seules suffisantes, mais que si l'on veut obtenir les résultats recherchés conformément au thème, il importe également de réaliser des progrès dans d'autres objectifs.

19. Ainsi, le Forum régional est conçu pour refléter les progrès accomplis, mutualiser et promouvoir certaines approches, politiques et programmes de mise en œuvre non seulement des objectifs de développement durable retenus, mais aussi d'autres objectifs. L'attention sera en outre portée sur les enjeux, possibilités et approches communs et transfrontaliers qui garantiront une mise en œuvre effective des objectifs de développement durable. Pour favoriser un dialogue riche et productif, le Forum régional s'appuiera sur des rapports analytiques sur le thème et les sous-thèmes. Ces rapports présenteront des analyses concises sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable retenus et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ; les liens avec d'autres objectifs de développement durable ; les enjeux et les possibilités, y compris la fourniture de moyens de mise en œuvre ; et les

bonnes pratiques, les approches prometteuses et les mesures de politique générale visant à accélérer la mise en œuvre des objectifs.

III. Objectif et sous-thèmes de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable

20. La cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable sera organisée conjointement par la CEA et le Maroc en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organismes des Nations Unies.

A. Objectif

21. L'objectif général du Forum régional africain pour le développement durable de 2019 est d'assurer un suivi et un examen au niveau régional de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de ceux de l'Agenda 2063 et de faciliter l'apprentissage, y compris la mutualisation des approches, des expériences et des enseignements tirés pour faire progresser leur application.

22. Les objectifs de développement durable retenus pour le Forum politique de haut niveau de 2019 et les objectifs correspondants du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 sont les objectifs spécifiques du Forum régional :

a) Procéder au niveau régional à un suivi et à un examen de la mise en œuvre des objectifs, recenser et pallier les insuffisances, les domaines qui accusent du retard et se pencher sur les difficultés rencontrées et les possibilités décelées pendant la mise en œuvre ;

b) Proposer une plate-forme pour l'apprentissage par les pairs et la mutualisation des expériences, des approches, des bonnes pratiques et des enseignements tirés afin d'accélérer la mise en œuvre des deux programmes ;

c) Délibérer et se mettre d'accord sur les priorités et les recommandations de l'Afrique sous forme de messages clés en tant que contribution collective de la région au Forum politique de haut niveau de 2019.

B. Sous-thèmes

23. Les activités du Forum régional, qui ont été conçues autour des objectifs de développement durable et de l'objectif 17, seront menées sur les sous-thèmes suivants :

a) Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité ;

b) Promouvoir un travail décent et une croissance économique inclusive ;

c) Réduire les inégalités ;

d) Intensifier l'action en faveur du climat ;

e) Garantir la paix, la justice et des institutions fortes ;

f) Revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

24. Un rapport analytique concis éclairera les débats sur chacun des sous-thèmes. Il examinera aussi les objectifs correspondants du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Au nombre des questions critiques qui seront traitées dans chaque sous-thème figurent les grandes tendances et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, y compris

les premiers résultats obtenus et les approches et pratiques prometteuses qui pourraient être reproduites à plus grande échelle et adaptées pour atteindre les objectifs fixés ; les insuffisances ; les nouveaux enjeux, défis et possibilités d'amélioration de la mise en œuvre ; la proposition de nouveaux moyens de mise en œuvre ; ainsi que le rôle et l'état des données et des statistiques pour la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports fondés sur des données probantes. Le rapport analytique et les débats sur chaque sous-thème mettront en évidence les principales recommandations et mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs.

IV. Format du Forum régional africain pour le développement durable

25. Le Forum régional comprendra des réunions pré-Forum et des séances principales :

A. Réunions et manifestations pré-Forum

26. Le Forum régional sera précédé de réunions qui permettront de recueillir les différents points de vue des parties prenantes et de mettre en commun des idées novatrices, des outils, des expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que d'élaborer des contributions pour le Sommet des dirigeants de septembre 2019. En outre, des réunions similaires seront organisées en marge du Forum régional. Les résultats de ces réunions seront pris en compte dans les débats du Forum régional. Des réunions et des manifestations pré-Forum devraient donc se tenir dans les domaines suivants :

a) *Renforcement des capacités de participation des parties prenantes multipartites, dont la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, au suivi et à l'examen des deux programmes* : un atelier sera organisé pour approfondir les connaissances et renforcer la participation des grands groupes et des autres parties prenantes dans le suivi et l'examen des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ; et promouvoir l'apprentissage mutuel par la mutualisation de données d'expérience, des enseignements tirés et d'approches et pratiques prometteuses dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs, l'accent étant mis sur les objectifs de développement durable retenus pour le Forum politique de haut niveau de 2019 sur le développement durable. En outre, l'atelier servira de tribune pour le dialogue et l'établissement d'un consensus entre les grands groupes et les autres parties prenantes sur les idées qu'ils ont pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

b) *Renforcement des examens nationaux volontaires* : La CEA et le Département des affaires économiques et sociales (DESA) organiseront un atelier régional visant à renforcer la capacité des pays africains participant aux examens nationaux volontaires en 2019, à entreprendre des examens intégrés et à établir des rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'atelier facilitera l'apprentissage par les pairs et la mutualisation des expériences, notamment sur les progrès de la mise en œuvre, les principaux enjeux et les enseignements tirés des processus des examens nationaux volontaires ; il contribuera à promouvoir la mise en œuvre et l'examen intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; et permettra de mieux comprendre les politiques et les institutions afin de mobiliser un appui et des partenariats multipartites pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;

c) *Science, technologie et innovation* : le premier Forum régional africain sur la science et la technologie se tiendra à cette occasion. Ce forum est prescrit par la Conférence des ministres de la CEA sur recommandation de la quatrième session du Forum régional africain pour le développement durable. Il a pour mission de définir les priorités de l'Afrique et de faire en sorte que la

science, la technologie et l'innovation jouent le rôle qui est le leur dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Des ateliers d'experts et autres réunions thématiques consacrés au thème et aux sous-thèmes du Forum régional.

B. Séances principales du Forum régional

27. Le Forum régional comprendra les séances principales suivantes :

a) *Ouverture du Forum régional* : Un représentant du Sénégal, Président du Forum régional africain pour le développement durable de 2018, fera de brèves observations liminaires puis présidera l'ouverture du Forum. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, au nom des institutions et organismes du système des Nations Unies, prononcera la déclaration de bienvenue, qui sera suivie de celles des représentants de haut niveau de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine. Un représentant officiel du pays hôte procédera à l'ouverture officielle du Forum régional africain pour le développement durable de 2019 ;

b) *Table ronde de haut niveau sur le thème du Forum régional* : cette séance consistera en des débats interactifs au sein d'un groupe de haut niveau composé de ministres et d'autres hautes personnalités. On comptera parmi les intervenants les ministres des pays ayant participé aux examens nationaux volontaires des éditions précédentes du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et à ceux de 2019. Le choix des participants tiendra compte des secteurs liés aux objectifs prioritaires du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 et aux sous-thèmes de la réunion. Tout en préparant le terrain pour les débats à venir du Forum régional, cette partie de la réunion vise également à ouvrir et à susciter le débat sur les facteurs accélérateurs de transformation de la mise en œuvre globale des objectifs de développement durable ;

c) *Aperçu du rapport intérimaire sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063* : cette séance comportera une présentation du résumé du Rapport sur le développement durable de l'Afrique 2019 établi par la CEA et ses partenaires. En mettant l'accent sur le Forum politique de haut niveau de 2019, les objectifs de développement durable et les objectifs connexes de l'Agenda 2063, la présentation donnera un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux programmes, des enjeux actuels et nouveaux et des mesures recommandées pour accélérer le rythme, la portée et la qualité des résultats. Au cours de cette séance, des éléments d'information seront donnés sur l'appui qu'apportent la CEA et la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre des deux programmes ;

d) *Table ronde pour l'apprentissage par les pairs et la mutualisation des expériences* : la table ronde rassemblera des décideurs et des experts de haut niveau venant de pays ayant participé aux examens nationaux volontaires des éditions précédentes du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et à ceux de 2019, aux côtés de pays qui sont en première ligne dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, de grands groupes et de représentants de la communauté des donateurs. Elle mettra en avant les approches et les outils, les bonnes pratiques, les expériences, les enseignements tirés, les insuffisances, les recommandations pour des examens nationaux volontaires efficaces et la mise en œuvre complète des deux programmes. Les résultats des différentes réunions pré-forum seront mis en évidence au cours des tables rondes ;

e) *Séances parallèles d'apprentissage par les pairs et de dialogue sur les sous-thèmes du Forum régional* : dans le cadre de cette session, six séances parallèles d'apprentissage par les pairs et de dialogue axées sur les sous-thèmes du Forum régional seront organisées. Les participants seront des représentants de la CEA et d'autres organismes du système des Nations Unies, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, des pays et des grands groupes, selon leurs domaines d'intérêt et leurs

avantages comparatifs. Ces séances permettront d'examiner en profondeur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de chaque sous-thème et de mettre en commun les approches, les bonnes pratiques et les insuffisances en matière de mise en œuvre. Chaque séance conviendra également, sur les sous-thèmes respectifs, de messages clés qui seront présentés à la plénière ;

f) *Rapport des groupes de discussion à la plénière* : les séances parallèles d'apprentissage par les pairs et de dialogue feront un compte rendu à la plénière. Les présentations mettront en évidence les messages clés des séances des tables rondes respectives ;

g) *Examen et adoption des messages clés* : au cours de cette séance, le Forum régional examinera, affinera et adoptera les messages clés à soumettre au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 en tant que contributions régionales de l'Afrique.

V. Produits escomptés

28. La réunion produira les résultats suivants, qui feront l'objet d'une large diffusion :

a) Les documents d'orientation sur les sous-thèmes du Forum régional africain pour le développement durable ;

b) Les contributions collectives convenues de l'Afrique au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019, y compris les possibilités d'action exprimées sous forme de messages clés sur le thème et les sous-thèmes du Forum régional africain pour le développement durable de 2019 ;

c) La contribution de l'Afrique au Sommet des dirigeants ;

d) Un rapport sur les débats des participants, y compris sur les questions et priorités saillantes et les recommandations relatives au thème du Forum régional africain de 2019 sur le développement durable.

VI. Résultats attendus

29. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2019 devrait avoir les résultats suivants :

a) Contribuer au renforcement de la capacité des pays soumis à l'examen national volontaire de 2019 à entreprendre leurs examens et à en présenter les rapports au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 ;

b) Améliorer les connaissances et les capacités des États membres, des grands groupes et des autres parties prenantes en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de stratégies visant à accélérer le rythme de la mise en œuvre et à assurer un suivi et un examen efficaces du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

c) Formuler clairement et adopter les contributions collectives de l'Afrique sous forme de messages clés au Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019. Les messages clés comprendront les priorités régionales, les possibilités d'action et les recommandations concernant le thème et les sous-thèmes du Forum régional.

VII. Documentation

30. Les documents de la réunion sont notamment les suivants :

Documentation d'avant-session :

- a) La présente note conceptuelle ;
- b) Le rapport régional de l'Afrique sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
- c) Le rapport sur l'appui de la CEA et de l'Union africaine à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des deux programmes ;
- d) Les rapports analytiques concis couvrant les sous-thèmes de la réunion ;
- e) Les rapports et documents finals des réunions et manifestations précédentes pertinentes.

Documentation présentée pendant la session :

- a) Résumé et messages clés de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable.

Documentation d'après-session :

- a) Messages clefs adoptés du Forum régional africain pour le développement durable de 2019 à l'intention du Forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019 ;
- b) Rapport final sur les travaux de la réunion, y compris sur les principales questions, priorités et recommandations concernant le thème du Forum régional de 2019.

VIII. Participants

31. Participeront à la réunion :

- a) Les représentants des 54 États membres de la CEA (décideurs et experts de haut niveau venant des ministères et des organismes chargés de la planification économique, des finances, des questions environnementales et sociales, du secteur minier et des ressources minérales, de la science et de la technologie, et des statistiques) ;
- b) Les représentants des grands groupes et des autres parties prenantes, y compris la société civile, les entreprises et les associations professionnelles, les universités et les instituts de recherche ;
- c) Les représentants de la Commission de l'Union africaine ;
- d) Les représentants de la Banque africaine de développement ;
- e) Les représentants de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ;
- f) Les représentants des communautés économiques régionales ;
- g) Les représentants des organismes et institutions du système des Nations Unies et d'autres agences et organisations internationales ;
- h) Les représentants des partenaires de développement.

IX. Langues de travail

32. La réunion se déroulera en anglais et en français, avec des services d'interprétation simultanée dans les deux langues.

X. Dates et lieu

33. La cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable se tiendra à Tanger, au Maroc, du 16 au 18 avril 2019.

XI. Personnes à qui s'adresser

34. Les demandes de renseignements sur l'organisation de la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable doivent être adressées à :

M. Oliver Chinganya
Administrateur chargé de
Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des
ressources naturelles (TCND)
Commission économique pour l'Afrique
Courriel : chinganya@un.org

Annexe I

Alignement des objectifs de développement durable retenus pour 2019 sur les objectifs de l'Agenda 2063¹⁵

<i>Programme 2030 sur les objectifs de développement durable</i>	<i>Objectifs de l'Agenda 2063</i>
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse et enfance autonomes et engagées</p>
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>2. Des économies et des emplois transformés</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse et enfance autonomes et engagées</p>
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)</p> <p>16. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine</p> <p>20. L'Afrique prend entièrement en charge le financement de son développement</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>5. Agriculture moderne pour l'augmentation de la productivité et de la production</p> <p>7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p>
 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>11. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>13. Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité</p> <p>17. Égalité complète des genres dans toutes les sphères de la vie</p> <p>18. Jeunesse et enfance autonomes et engagées</p>
 <p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	<p>1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous</p> <p>4. Des économies et des emplois transformés</p> <p>10. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique</p> <p>12. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux</p> <p>19. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique</p> <p>20. L'Afrique prend entièrement en charge le financement de son développement</p>

¹⁵ Adapté de : Commission économique pour l'Afrique ; Programme des Nations Unies pour le développement ; Banque africaine de développement et Union africaine, Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable (Addis-Abeba, 2017).